

18.—Quantité et valeur du zinc produit au Canada, 1926-42

Nota.—Les chiffres de 1911-25 sont donnés à la p. 361 de l'Annuaire de 1939.

Année	Quantité ¹	Valeur	Prix moyen par livre	Année	Quantité ¹	Valeur	Prix moyen par livre
	lb	\$	cents		lb	\$	cents
1926	149,938,105	11,110,413	7-410	1935	320,649,859	9,936,908	3-099
1927	165,495,625	19,250,793	6-194	1936	333,182,736	11,045,007	3-315
1928	184,647,374	10,143,050	5-493	1937	370,337,589	18,153,949	4-902
1929	197,267,087	10,626,778	5-387	1938	381,506,588	11,723,698	3-073
1930	267,643,505	9,635,166	3-600	1939	394,533,860	12,108,244	3-069
1931	237,245,451	6,059,249	2-554	1940	424,028,862	14,463,629	3-411
1932	172,283,558	4,144,454	2-406	1941	512,381,636	17,477,337	3-411
1933	199,131,984	6,393,132	3-111	1942	580,257,373	19,792,579	3-411
1934	298,579,683	9,087,571	3-044				

¹ Récupération estimative dans les hauts fourneaux étrangers et zinc affiné produit au Canada.

Section 5.—Production de combustibles

Sous-section 1.—Houille

La situation du combustible au Canada est quelque peu anormale en ce que, malgré les énormes ressources houillères du pays, 50 p.c. du charbon consommé est importé. Les charbonnages canadiens sont situés dans les provinces de l'Est et de l'Ouest, tandis que les régions plus peuplées et plus industrialisées de l'Ontario et du Québec peuvent s'approvisionner plus facilement et plus économiquement à même ceux, plus rapprochés, de la Pennsylvanie et de l'Ohio.

Commission fédérale du combustible.*—Cette commission fut créée en 1922 pour répondre au besoin d'un organisme permanent responsable au Gouvernement et chargé de faire une étude complète et systématique de la situation du combustible et des disettes périodiques qui se produisent au Canada. Elle se compose de fonctionnaires permanents de l'État et son personnel constitue une division du Bureau des Mines et de Géologie du Ministère des Mines et Ressources.

Ces dernières années, le Gouvernement, cherchant à élargir les débouchés pour la houille canadienne, est venu en aide financièrement à l'industrie en lui accordant depuis 1928 des subventions dont l'administration et le versement relèvent de la Commission. La quantité de houille transportée grâce à ces subventions a augmenté de 146,126 tonnes courtes en 1928 à un maximum de 3,403,581 tonnes courtes en 1939. Elle est de 1,091,887 tonnes courtes nettes en 1943, dont 809,161 tonnes courtes viennent de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et 282,726 tonnes courtes de l'Ouest du Canada.

La Commission fédérale du combustible administre aussi la loi du combustible domestique (17 Geo. V, c. 52) qui accorde un boni pour le charbon canadien converti en coke et vendu pour usage ménager et, depuis le 1er avril 1941, la loi (20-21 Geo. V, c. 6) qui place le charbon canadien employé dans la fabrication du coke pour fins métallurgiques sur un pied d'égalité avec le charbon importé.

Administration du charbon.—Depuis le début de la guerre, la Commission fédérale du combustible collabore étroitement avec l'administrateur du charbon de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et, depuis le 6 août 1941, l'administrateur du charbon assume, pour la durée de la guerre et jusqu'à nouvel ordre, les pouvoirs, les devoirs et les fonctions de la Commission; il s'est adjoint son personnel et occupe le même établissement.

En décembre 1942, un ordre en conseil, C.P. 10674, est adopté qui établit la Commission de la production du charbon en période de crise, dont le président est l'Administrateur du charbon.

* Préparé par F. G. Neate, sous-administrateur du charbon.